

Séance du 4 décembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 11 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (départ à 20h18), M. Morgan PERRIN (arrivé à 20h15), Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S. KURT/M. PERRIN (à partir de 20h18) ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; F. MANZONI/B. DIRAND ; G. JOBERT/P. BENOIT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; B. ANDREZ/D. GUILLEUX.

Convention avec le département du Doubs – Aménagement des espaces publics du centre bourg – Entretien et maintenance de la couche de roulement en enrobés réalisée sur les RD 461, 32^{E1}

Dans le cadre des aménagements urbains du Centre Bourg le long des RD 461 et 32^{E1}, il convient de conventionner avec le département du Doubs.

Ainsi le département du Doubs transfère à la Ville la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'entretien et de maintenance relevant habituellement de la compétence du Département, décrite à l'article 2 de la convention ci-annexée pour les 15 prochaines années, à compter de la signature de ladite convention.

Les modalités techniques, administratives et financières sont précisées sur cette convention.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention ci-annexée
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 3

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR,

